



**Saison 2025-2026**

## PROCES-VERBAL COMMISSION SPORTIVE PV N°27 CS/10

Réunion du	9 OCTOBRE 2025
Présidence :	M. DA SILVA Sérafin
Présents :	MM. VADOT B. - BELORGEY B. – FAORO P. – IPOUA G
Excusé :	M. CHEVANNE T. – N'DIAYE S.
Assiste à la séance :	

### I - SENIORS

Toutes les correspondances doivent se faire via la boîte mail officielle du club. Les mails qui proviennent d'une adresse personnelle ne seront pas pris en compte.

#### PLANNING DE JOURNÉE

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre. La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais et non justifiées.

#### ORGANISATION RENCONTRE

Chaque club doit présenter à l'arbitre, ou au délégué, une feuille de match de secours, le constat d'échec Ainsi que le listing des joueurs, éducateurs et dirigeants.

#### TRANSMISSION FMI

Nous vous rappelons que la FMI doit être transmise pour le dimanche 0h00.

En cas d'utilisation de la procédure d'exception, la feuille de match papier et les rapports d'incidents Devront parvenir au secrétariat du district dans un délai de 24 heures suivant le match par e-mail

### DECLARATION DE TOURNOI RAPPEL

Suite à un nombre important de tournois qui ne sont pas déclarés, nous rappelons aux clubs **l'obligation qui leur est faite de déclarer tout tournoi** auprès de l'instance compétente en envoyant un mail au secrétariat.

Le **District** autorisera ou non les tournois : ***Sous réserve d'obligation de disputer une rencontre de Championnat ou de Coupes fixées par la Commission Coupes et Championnats ou des journées organisées par la FFF (journée de rentrée du foot - JND ...)***

***Les matchs amicaux ou les tournois entre équipes départementales doivent être autorisés par le District concerné.***

Les clubs désirant organiser un tournoi à 11 ou de sixte, en salle ou en plein air, en nocturne ou en diurne, doivent en demander l'autorisation au district au moins 15 Jours avant la date du tournoi



Les événements non déclarés peuvent ne pas être couverts par les assurances, ce qui expose les organisateurs à des risques financiers en cas d'accidents ou d'incidents

**Les tournois relayés sur les réseaux sociaux du District ou autres ne sont pas considérés comme déclarés auprès des instances.**

## I.1 FORFAIT

### Match 54067402 D3 D JEUNESSE MAHORAISE – PUMAS FC du 05/10/2025

Forfait non déclaré de PUMAS FC.

En conséquence, la CS donne match perdu à PUMAS FC (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à JEUNESSE MAHORAISE.

Amende 120 € à PUMAS FC.

## I.2 REPROGRAMMATION DES RENCONTRES

Suite à la programmation de 3 matchs le même jour à Plombières et pour éviter un report tardif de match, la CS décide de reprogrammer les matchs suivants :

Match 54575214 D4 B PLOMBIERES 3 – PERRIGNY LES DIJON 2 du 26/10/2025 se jouera le 30/11/2025 à 11h30.

Match 53507756 D3 B PLOMBIERES 2 – POUILLY 2 du 26/10/2025 se jouera à 11h30.

## I.3 CHANGEMENTS DE DATE ET/OU D'HORAIRE

**Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match D1-D2-D3-D4 15,00 €.**

**Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match D1-D2-D3-D4 20 €**

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclub dans les délais impartis.

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

Toute demande exceptionnelle devra être faite par mail officielle avec l'accord écrit des clubs

Mentions obligatoires figurant sur la demande : N° de la rencontre – Championnat – Poule - équipes et date de la rencontre

Match le Dimanche -> DATE BUTOIR LUNDI MINUIT

Match le Samedi -> DATE BUTOIR DIMANCHE MINUIT.

**La commission prend connaissance des demandes des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes :**

Match 53504969 SENIORS D1 Didier Pneus-Express IS SELONGEY 3 - LONGVIC 2 du 12/10/2025 se jouera à 13h.

Match 54153575 SENIORS D3 A VAL DE NORGE FC 2 - CENTRE COTE D'OR F. 1 du 12/10/2025 se jouera à 11H30.

Match 53509809 SENIORS D3 B MONTBARD VENAREY 2 - SEMUR EPOISSES 2 du 12/10/2025 se jouera à 12h30 à Venarey les Laumes.

Match 54058902 SENIORS D2 A DIJON ASPTT 3 - UCCF 2 du 12/10/2025 se jouera à 12h.

Match 54058283 SENIORS D1 Didier Pneus-Express MONTBARD VENAREY 1 - Dijon U.L.F.E. 1 se jouera à 15h à Montbard.



## **La commission prend connaissance des demandes d'inversion des clubs écrits pour les rencontres suivantes :**

Match ALLER : 54563103 SENIORS D4 A N.E.C 2 - SEMUR EPOISSES 3 du 7/12/2025 se jouera à 12h à EPOISSES.

Match RETOUR : 54563118 SENIORS D4 A SEMUR EPOISSES 3 - N.E.C 2 du 17/05/2026 se jouera à 15h à STE COLOMBE SUR SEINE.

### **I.4 COURRIERS**

**FCMPL** : Nous informant que par suite des dégradations subit a PONTAILLER par les sangliers les matchs du 11/10/2025 se jouera à MIREBEAU sur le terrain synthétique.

**De Longchamp** : la CS confirme que le match 54587709 Savigny 3 – Longchamp 2 se jouera le 26/10/2025

#### **DOSSIER TRANSMIS / COURRIEL**

##### **Retrait de point :**

Commission Statuts, Règlements et Obligations des clubs de la LBFC en date du 02/10/2025. La Commission prend connaissance de la décision de la Commission et applique un retrait d'1 point au club d'Afrique FD (D3-D) pour la journée du 05/10/2025.

### **I.5 DELEGATIONS**

#### **Rapports de délégation**

**De M. CHUDZIAK P.** : Pris note.

**De M. RODRIGUES DA SILVA Armando** : Pris note.

##### **11 et 12 octobre :**

D3 A : 54070482 AS POUSSOT – ASFO : M. RODRIGUES.

D3 D : 54070594 GRESILLES FC – CESSY : M. CHUDZIAK.

D4 B : 54575218 GRESILLES FC 2 – PERRIGNY 2 : M. WASSON.

##### **18 et 19 Octobre:**

D3 A : 54153655 ASFO – FCAB : M. CHUDZIAK.

D3 D : 54070597 DIJON ULFE 2 – GRESILLES FC : M. RODRIGUES.

D4 B : 54569811 PLOMBIERES 3 – GRESILLES FC 2 : M. WASSON.

D4 C : 54580577 ASFO 2 – DIJON DINAMO 2

## **II- JEUNES**

### **2.1 CONTROLE DES FEUILLE DE MATCH**

#### **EVOCAION**

##### **Match 54593621 U18 D2 – D ENT EF VILLAGES – DAIX 2 du 27/09/2025**

Pris connaissance des informations transmises par le secrétariat du District sur la situation de **M. BARBU Andrei Sébastien (9602981162)**, Joueur du club de DAIX, susceptible d'avoir pris part à la rencontre susvisée alors qu'il se trouvait sous le coup d'une suspension,



Vu les dispositions des articles 141 Bis, 186, 187 et 226 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu les dispositions de l'article 187.2 des R.G. de la F.F.F. qui prévoient que « Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;
  - d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié ;**
  - d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements ;
  - d'inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance du Certificat International de Transfert ;
- D'infraction définie à l'article 207 des présents règlements. »,

La Commission,

OUVRE une procédure d'évocation,

INVITE le club DAIX à formuler ses observations quant à la participation et la qualification du joueur **BARBU Andrei Sébastien (9602981162)** avant le mercredi 8 octobre 2025.

**Le joueur reste suspendu pour 1 match en U18 D2 – D à compter du 01/10/2025.**

## 2.2 FORFAIT

### **Match 54622860 U13 D3 A DIJON ULFE 3 – MVF 3 du 04/10/2025**

Forfait déclaré de MVF 3.

En conséquence, la CS donne match perdu à MVF 3 (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à DIJON ULFE 3.

Amende 50 € à MVF 3.

## 2.3 COURRIERS

De VAL DE NORGE : déclaration de tournoi.

De IS SELONGEY : déclaration de tournoi.

De LACANCHE : La commission a répondu.

D'ECHENON : pris note.

## 2.4 CHANGEMENT DE DATE ET HORAIRE

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

**La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme**

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle Électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement De la demande

**Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 G - U15 G - U13 G – U12 G ->20 €**



[La commission prend connaissance des demandes des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes :](#)

Match 54092660 U18 D1 B ST APOLLINAIRE 2 - TILLES F.C. 1 du 12/10/2025 se jouera à 11h.  
Match 54092669 U18 D1 A QUETIGNY AS – FONTAINE LES DIJON 2 du 11/10/2025 se jouera à 15h30.  
Match 54593249 U18 D2 A U.F.C.O 1 - CERCLE TALANT 2 du 19/10/2025 se jouera le 18/10/2025 à 15h.  
Match 54593251 U18 D2 A CERCLE TALANT 2 - ENT MVF/CCOF du 11/10/2025 se jouera à 17h.  
Match 54594113 U18 D3 A ENT.S. DU VAL D'OURCE 1 - POUILLY EN AUXOIS AS 1 du 12/10/2025 se jouera le 11/10/2025 à 15h.  
Match 54623869 U15 D2 A LONGVIC 1 - POUILLY EN AUXOIS AS 1 du 15/11/2025 se jouera à 17h.  
Match 54623881 U15 D2 A LONGVIC 1 - SEMUR EPOISSES 2 du 11/10/2025 se jouera à 17h.  
Match 54623882 U15 D2 A SEMUR EPOISSES 2 - SOMBERNON GISSEY FC 1 du 08/11/2025 se jouera à 15h.  
Match 54597160 U15 D2 B ASFO - DAIX du 11/10/2025 se jouera le 19/11/2025 à 17h30.  
Match 54597913 U15 D2 B CERCLE TALANT 1 - DIJON U.L.F.E. 1 du 11/10/2025 se jouera à 15h.  
Match 54606331 U15 D2 C AISEREY IZEURE FC 1 - GENLIS AS 1 du 11/10/2025 à 15H30 se jouera à BRAZEY EN PLAINE.  
Match 54597849 U15 D3 B AISEREY IZEURE FC 2 - RUFFEY STE MARIE FC 1 du 11/10/2025 se jouera à 13H30 à BRAZEY EN PLAINE.  
Match 54597883 U15 D3 B AUXONNAIS C.S. 1 - CHAMPDOTRE LONGEAULT 1 du 11/10/2025 se jouera à TILLENAY.  
Match 54597558 U13 D2 B MARSANNAY 2 - CHAMPDOTRE LONGEAULT 1 du 06/12/2025 se jouera à 12h30.  
Match 54597898 U13 D2 C VAL DE NORGE FC 1 - JEUNESSE MAHORAISE 1 du 11/10/2025 se jouera à 15h à RUFFEY LES ECHIREY.  
Match 54596804 U13 D3 D CERCLE TALANT 2 - IS-SELONGEY 3 du 11/10/2025 se jouera à 13H.  
Match 54596795 U13 D3 D CERCLE TALANT 2 – TILLES FC 2 du 18/10/2025 se jouera le 22/11/2025.  
Match 54100779 U12 D1 A CERCLE TALANT – TILLES FC du 25/10/2025 se jouera le 08/11/2025.  
Match 54122064 U12 D1 B FONTAINE D'OUICHE AS 1 - SEMUR EPOISSES 1 du 11/10/2025 se jouera à 17h.

## 2.5 REPROGRAMMATION DES MATCHS NON-JOUES

Match 54597910 U15 D2 B USCD 2 – TALANT du 04/10/2025 se jouera le 22/11/2025.  
Match 54597355 U13 D3 C GEVREY 2 – ESTV 2 du 04/10/2025 se jouera le 18/10/2025.  
Suite à la qualification de TALANT en coupe GAMBARDELLA, le match 54593249 U18 D2 A ENT UFCO/SOMBERNON – CERCLE TALANT du 26/10/2025 se jouera le 19/10/2025.

## FESTIVAL U13 PITCH

Les inscriptions pour le FESTIVAL U13 Pitch Sont ouvertes jusqu'au 10 Novembre 2025.

Le tirage au sort se fera le jeudi 12 novembre 2025.

Le 1<sup>er</sup> tour aura lieu le samedi 22 novembre.

### Participation :

- Les équipes participant au FESTIVAL U13 PITCH sont :
- U13 R1 qualifiées d'office à la Phase Finale FESTIVAL U13 PITCH : DIJON ASPTT 1 – DFCO 1 – FONTAINE LES DIJON 1.
- Engagement Obligatoire des équipes 1 en U13 D1-D2 et D3.
- Les clubs devront saisir leur accord ou leur refus via le module compétitions pour leurs équipes 2 – 3 ...

★★★



## III – FEMININES

### SENIORS

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle Électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande.

### 3.1 REPROGRAMMATION MATCHES NON-JOUES

Match 54770277 Criterium Seniors Fem A 8 - Poule B - Niv Bas BEAUNE 2 – CCOF du 06/10/2025 remis en DU

### JEUNES

Match 54773019 U15 FEM ENT CHEVIGNY ST SR/ST APO – VNFC du 27/09/2025 se jouera le 18/10/2025.

### 3.2 CHANGEMENT DE DATE ET HORAIRE

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

**La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme**

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle Électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

**Changement d'horaire ou date de moins de 5 jours avant le match U18 F et 3 jours U15 F - U13 F ->20 €**

[La commission prend connaissance des demandes des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes :](#)

Match 54773603 U15 FEM B IS SELONGEY – FONTAINE LES DIJON du 27/09/2025 se jouera le 08/10/2025 à 14h30.

Match 54773606 U15 FEM B ALC LONGVIC- IS/SELONGEY du 04/10/2025 se jouera le 18/10/2025 à 12h30.



Match 54773026 U15 FEM A ENT. CSSF ASC ST APO 1 - LONGVIC 1 du 11/10/2025 se jouera à 13h30  
Match 54773027 U15 FEM B ENT VILLERS/JDF – AS BEAUNE du 11/10/25 se jouera le 25/10/2025 à 15h00.  
Match 54773609 U15 FEM B USCD – ALC LONGVIC 2 du 11/10/2025 se jouera le 25/10/2025 à 14h30.  
Match 54773610 U15 FEM B FONTAINE LES DIJON – USSE du 11/10/2025 se jouera à 10h30.

### 3.3 COURRIERS

De SEURRE : erreur inscription U13 F Pitch. Pris note



## IV- FUTSAL

### 4.1 CHANGEMENT DE DATE ET HORAIRE

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

**La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme**

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle Électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement De la demande

**Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match SENIORS FUTSAL ->20 €**

Match 54899074 FUTSAL D1 A DIJON CLENAY 3 - DIJON CLENAY 4 du 09/10/2025 se jouera le 04/12/2025

Match 54899078 FUTSAL D1 A DIJON CLENAY 3 - F5 DIJON METROPOLE 3 du 30/10/2025 se jouera à 21H à DIJON - GYMNASE LYCÉE CARNOT

## FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

### En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours

Disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".



Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, pour le lundi 8h00, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 30,00 €
- Absence de tablette : 30,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 30,00 €
- Absence de transmission : 50,00 €
- Non-envoi rapport d'échec : 40,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

#### Journée des 4 et 5 octobre 2025

DATE	MATCH	Analyse de feuille de match
<u>04/10/2025</u>	U18 D3 / Automne / Poule B Cercle Talant 22 - As D.D.O.M 21	
<u>04/10/2025</u>	U18 D3 / Automne / Poule A Ent. Manlay 21 - Ent. Pouilly 21	
<u>04/10/2025</u>	U13 D3 / Automne / Poule A Uccf 2 - U.F.C.O 2	Attente retour feuille de match papier
<u>04/10/2025</u>	U13 D3 / Automne / Poule A Quetigny As 2 - Ent.Fcab.Esvo 1	
<u>04/10/2025</u>	U15 D2 / Automne / Poule A Ent. Lacanche 1 - Ent. Pouilly 1	
<u>04/10/2025</u>	Critérium U13 Fem À 8 / Automne / Poule A Marsannay 1 - Fontaine Les Dijon F 1	
<u>04/10/2025</u>	Critérium U13 Fem À 8 / Automne / Poule A Cheminots Dijon Us 1 - Semur Epoisses 1	
<u>05/10/2025</u>	Seniors D3 / Unique / Poule C Bligny 1 - Gevrey 2	
<u>05/10/2025</u>	Seniors D3 / Unique / Poule C U.S. Savigny 1 - Echenon 1	



La Commission Sportive rappelle que la Feuille de Match Informatisée (FMI) est obligatoire pour toutes les compétitions.

Afin d'éviter toute difficulté cette saison, il est demandé à chaque club de :

- Vérifier que tous les dirigeants et/ou éducateurs disposent bien d'un profil FMI actif,
- S'assurer qu'ils sont correctement rattachés à leur équipe dans l'outil de gestion.

En cas de problème technique empêchant la saisie de la FMI, les dispositions suivantes doivent être respectées :

1. Joindre à la feuille de match papier un constat d'échec,
2. Ajouter une capture d'écran du message d'erreur rencontré.
3. Joindre à la feuille de match papier un constat d'échec,
4. Ajouter une capture d'écran du message d'erreur rencontré.

*La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.*

**Bernard VADOT**  
Secrétaire de séance

**DA SILVA Sérafin**  
Président de Séance